

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01250

Numéro SIREN : 817 840 028

Nom ou dénomination : ACETT

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2018 sous le numéro de dépôt 8687

ACETT
Société par actions simplifiée au capital de 1.289.800 €uros
Siège social : 303 Avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 817 840 028

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il est rappelé que l'exercice clos le 30 juin 2018 constitue le deuxième exercice de la société d'une durée de 12 mois.

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, le montant du chiffre d'affaires s'est élevé à la somme de 642.023 euros, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. En effet, il se rapporte aux prestations de services effectuées auprès de nos filiales, les sociétés TRANSPARENCE et ABOUTIR, lesquelles sur l'exercice précédent n'avaient pas été réalisées sur la totalité de l'exercice.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 72.940,91 €uros, contre 115.721,11 €uros sur l'exercice précédent.

Les impôts, taxes et versements assimilés se sont élevés sur l'exercice à 12.799,59 €uros contre 5.587,18 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires ressort sur l'exercice à 200.050 €uros, contre 72.396 €uros sur l'exercice précédent et les charges sociales se sont élevées à la somme de 79.933,24 €uros, contre 28.847,90 euros pour l'exercice passé.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 5.374 €uros, contre 747 euros sur l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un bénéfice de 270.735,70 €uros, contre une perte de - 24.857,77 €uros sur l'exercice précédent.

SUB

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 33.597,20 € (261.040,86 € sur l'exercice précédent), il s'établit à 304.332,90 €, contre 236.183,09 € sur l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018, après un impôt sur les sociétés de 34.033 €, se solde par un bénéfice de 270.299,92 €, contre un bénéfice de 236.182,93 € pour l'exercice clos au 30 juin 2017.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2018, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Evolution et perspectives d'avenir

Nous sommes très attentifs à la dynamique d'activité insufflée à nos filiales et développons nos moyens afin d'accroître leur positionnement sur le marché et améliorer leur rentabilité.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Informations sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs

Conformément à l'article A 441-2 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2018, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Exercice 30.06.2018
Dettes échues	0 €
Dettes payées à 30 jours	8.043,38 €
Dettes payées à 60 jours	0 €
Dettes payées à + de 60 jours	0 €
TOTAL	8.043,38 €

JMB

Par ailleurs, les délais de règlement par les clients des factures émises par la société, se décomposent par dates de règlement, comme suit :

	Exercice 30.06.2018
Factures payées à 30 jours	191.522,79 €
Factures payées à 60 jours	0 €
Factures payées à + de 60 jours	0 €
TOTAL	191.522,79€

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des trois derniers exercices.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

ABOUTIR EMPLOI

Société par actions simplifiée au capital de 140.000 €uros
Siège social : 303 Avenue Jean Guiton – 17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 484 529 573
Part détenue dans le capital : 100 %

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 10.388.507 €uros au 31 décembre 2017, avec un bénéfice de 227.182 €uros.

TRANSPARENCE

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €uros
Siège social : 4, rue Benjamin Franklin – Les Bazinières – 85000 LA ROCHE SUR YON
RCS LA ROCHE SUR YON 437 674 237
Part détenue dans le capital : 100 %

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 611.776 €uros au 31 décembre 2017, avec un bénéfice de 139.835 €uros.

SUB

III - RESULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 270.299,92 €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Sur le compte « réserve légale » à hauteur de	13.515,00 €
- Sur le compte « autres réserves » la somme de	229.784,92 €
- De distribuer aux associés un dividende de	27.000,00 €
Total	270.299,92 €

Soit un dividende de 0,0209 € pour chacune des 1.289.800 actions composant le capital social, et un montant de revenus distribués pour les associés personnes physiques compte tenu de la répartition du capital au 30 juin 2018 non modifié à ce jour, éligible en totalité à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts issu de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005.

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter du mois de décembre 2018 et dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice social écoulé, déduction faite, pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux (17,20 % du dividende brut) et déduction faite du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,80 %) conformément aux nouveaux articles 125 A et 125 D du Code Général des Impôts, sauf demande de dispense formulée par le contribuable auprès de la société conformément à l'article 242 quater du Code Général des Impôts.

Distributions antérieures de dividendes

Il s'agit de notre troisième exercice et nous vous informons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur les deux exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

IV – INFORMATION SUR LE MONTANT DES PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Nous vous précisons ci-dessous le montant des prêts à moins de deux ans que la société a consenti à des entreprises avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant : Néant.

V - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions.



VI - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

VII - ACTIONNARIAT SALARIE

Il est rappelé que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ; et qu'à cet effet, les associés ont été invités à se prononcer sur ce projet de résolution lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2017 ;

- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;

- aucun salarié ne participe au capital ;

- il y aura donc lieu de statuer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, sur une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail au mois de février 2020.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LA ROCHELLE, le 14 novembre 2018,
Le Président, Jean-Marc BOUTINEAU



ACETT
Société par actions simplifiée au capital de 1.289.800 Euros
Siège social : 303 Avenue Jean Guiton - 17000 LA ROCHELLE
RCS LA ROCHELLE 817 840 028

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 NOVEMBRE 2018

2018 Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 270.299,92 Euros de la façon suivante :

- Sur le compte « réserve légale » à hauteur de	13.515,00 €
- Sur le compte « autres réserves » la somme de	229.784,92 €
- De distribuer aux associés un dividende de	27.000,00 €
 Total	 270.299,92 €

Soit un dividende de 0,0209 € pour chacune des 1.289.800 actions composant le capital social, et un montant de revenus distribués pour les associés personnes physiques compte tenu de la répartition du capital au 30 juin 2018 non modifié à ce jour, éligible en totalité à la réfaction de 40 % prévue par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts issu de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005.

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter du mois de décembre 2018 et dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice social écoulé, déduction faite, pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux (17,20 % du dividende brut) et déduction faite du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,80 %) conformément aux nouveaux articles 125 A et 125 D du Code Général des Impôts, sauf demande de dispense formulée par le contribuable auprès de la société conformément à l'article 242 quater du Code Général des Impôts.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit du troisième exercice de la société et qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes sur les deux exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 NOVEMBRE 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme.
Le Président,
Monsieur Jean-Marc BOUTINEAU





Commissaires aux comptes

- Florent DELAVERGNE
- Stéphane REMAUD



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2018

- = -

SAS ACETT
303, Avenue Jean Guiton
17000 La Rochelle

ACETT

Société par actions simplifiée au capital de 1 289 800 €
Siège social : 303, Avenue Jean Guiton – 17000 LA ROCHELLE
RCS : LA ROCHELLE 817 840 028

- = -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2018



Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de l'appréciation de la valeur des titres de participation, nous nous sommes assurés, de la validation des titres de chaque société par l'intermédiaire des derniers bilans, et de leur correcte évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche Sur Yon
Le 14/11/2018

SARL SOFAL
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de Poitiers



Stéphane REMAUD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	45 216	5 249	39 967	40 788	822	2.01	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	4 210	872	3 338	4 083	745	18.25	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations	5 500 000		5 500 000	5 500 000				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	52 500		52 500	52 500				
Total II	5 601 925	6 121	5 595 804	5 597 371	1 567	0.03		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	191 523		191 523	113 257	78 266	69.10	
	Autres créances	92 639		92 639	238 641	146 002	61.18	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	45 084		45 084	13 325	31 759	238.35		
Charges constatées d'avance (3)	3 443		3 443	2 844	599	21.05		
Total III	332 688		332 688	368 067	35 378	9.61		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 934 613	6 121	5 928 492	5 965 438	36 945	0.62		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

SOFAL
Société de Commissariat aux Comptes
PROXY S O U E S Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cede:

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		30/06/2018	12	30/06/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 289 800)	1 289 800		1 289 800			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	71 238		71 238			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	11 809		11 809		11 809	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	224 374		224 374		224 374	
	Report à nouveau	6 452		6 452			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	270 300		236 183		34 117	14.45
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	1 873 973		1 603 673		270 300	16.86	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	800 001		800 001			
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 017 997		3 150 000		132 003	4.19
	Concours bancaires courants	114		205		91	44.38
	Emprunts et dettes financières diverses	18 929		33 544		14 615	43.57
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 043		13 095		5 051	38.58
	Dettes fiscales et sociales	209 435		66 150		143 285	216.61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			298 770		298 770	100.00	
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	4 054 520		4 361 765		307 245	7.04
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		5 928 492		5 965 438		36 945	0.62

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

707 882

588 023

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
PROXY'S QUÉST Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cedex

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2018 12			Exercice N-1 30/06/2017 12	
	France	Exportation	Total	Euros	%
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	642 023		642 023	198 441	223.53
Chiffre d'affaires NET	642 023		642 023	198 441	223.53
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges.					
Autres produits					
Total des Produits d'exploitation (I)			642 023	198 441	223.53
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			72 941	115 721	36.97
Impôts, taxes et versements assimilés			12 800	5 587	129.09
Salaires et traitements			200 050	72 396	176.33
Charges sociales			79 933	28 848	177.09
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 374	747	619.41
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			190		190
Total des Charges d'exploitation (II)			371 287	223 299	66.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			270 736	24 858	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2018	12	30/06/2017	12
			Écart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	130 000		170 000	56.67
Autres intérêts et produits assimilés (3)		300 000		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	130 000	300 000	170 000	56.67
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	96 403	38 959	57 444	147.45
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	96 403	38 959	57 444	147.45
2. Résultat financier (V-VI)	33 597	261 041	227 444	87.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	304 333	236 183	68 150	28.85
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0		0	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	0		0	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	0	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		0	0	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	0	0	0	112.50
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	34 033		34 033	
Total des produits (I+III+V+VII)	772 023	498 441	273 582	54.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	501 723	262 258	239 465	91.31
5: Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	270 300	236 183	34 117	14.45

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cede

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 928 492.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 642 023.12 Euros et dégageant un bénéfice de 270 299.92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cede

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1:0000	1 289 800			1 289 800

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
PROXYS OUEST Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cede

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients facturés à établir	65 111
Total	65 111

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact à recevoir	
- Proxy's Ouest	2 400
- Legis conseils	1 200
- Proxy's Ouest	54
- Sofal	1 980
- Location véhicule	2 100
Taxes à payer	
- Taxe apprentissage	1 704
- CFE	500
- CVAE	9 377
- Formation continue	1 378
Organismes sociaux dus	
- URSSAF	6 435
- GROUPEAMA	1 261
- AG2R	8 278
Provision congés payés	11 100
Cotisations sur congés à payer	4 926
Emprunts Intérêts courus	
- Intérêts à payer	18 929
Total	71 622

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
PROXY'S OUEST
175017 LA ROCHE SUR YON cede

ANNEXE

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Intérêts des emprunts	2 693		
Accès plate forme	750		
Total	3 443		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Les titres de la SAS TRANSPARENCE sont nantis au profit du pool bancaire pour leur totalité.

Les titres ABOUTIR sont nantis au profit du Crédit Maritime pour leur totalité.

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	713 000
Total	713 000

Détail des cautions données

Caution donnée au profit du : CRÉDIT AGRICOLE
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU
Montant initial de la caution : 75 000
Montant restant dû de la caution : 75 000

Caution donnée au profit du : CREDIT MARITIME
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU
Montant initial de la caution : 288 000
Montant restant dû de la caution : 288 000

Caution donnée au profit du : CAISSE D'EPARGNE
Nom des personnes ayant donné leur caution : Mr et Mme BOUTINEAU
Montant initial de la caution : 350 000
Montant restant dû de la caution : 350 000

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce-Art. L. 233-15; PCC-Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des litres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50%: - SAS TRANSPARENCE - SARL ABOUTIR-EMPLOI - Participations détenues entre 10 et 50%	100 000	151 793	100,00	4 400 000		90 000		611 776	139 835	130 000
	140 000	449 640	100,00	1 100 000				10 398 507	227 182	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

SOFAL

Société de Commissariat aux Comptes
Rue Nicolas Baudin - CS 60696
85017 LA ROCHE SUR YON cede